

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Savoie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5f9298b05cf2c8eb3c0a8b5f>

Date d'obtention : 2023-11-06 21:09:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse est un outil complet que nous pouvons suivre lorsque des cas sont rapportés. Nous sommes tenus d'intervenir lorsque les faits rapportés touchent l'intérieur des murs mais qu'il y a une limite aux réseaux sociaux et aux mandats des policiers qui ne nous reviennent pas.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Bien comprendre notre rôle comme intervenant et le rôles des autres intervenants. Et je retiens que nous ne pouvons pas ignorer les sextos puisque les textos font partie intégrante de la vie des adolescents qui en plus, découvrent leur sexualité. Nous devons donc agir en prévention mais aussi lorsqu'il y a dérapage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferais attention à mes commentaires lorsque j'interviendrai auprès des élèves.